

ON S'ABONNE... A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOI ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES, 25 centimes la ligne; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT. DÉPART DES CORRESPONDANCES. SERVICE DES POSTES. Arrivée des Correspondances. Table with columns for dates, events, routes, and postal services.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1865, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, R 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Dec 7, 8, and 9.

Cahors, le 9 Décembre 1865.

BULLETIN

Les élections sont terminées en Espagne. Le futur parlement, qui sera composé en grande majorité de ministériels, comptera une trentaine de modérés, quatre progressistes et vingt néo-catholiques.

La Patria de Madrid annonce que des réductions de dépenses dans les contributions indirectes et dans le ministère de la Justice; ainsi que la suppression de la direction générale des Loteries sont projetées.

On avait répandu la nouvelle que le meurtrier du français Ott avait été condamné. Le colonel du régiment où sert cet officier, écrit dans la Gazette de Rome, que la sentence du tribunal n'a pas encore été prononcée.

On écrit de Vienne que la diète de Vénétie sera très probablement convoquée pour le courant de janvier.

L'incertitude règne au sujet de la force respective des partis dans la Chambre des députés d'Italie. On sait, dit le journal La France, que le ministère a éprouvé un échec dans l'incident relatif à M. Grillenzoni.

On croyait que la question de cabinet, serait posée à propos de la présidence de la Chambre, une autre défaite sur ce point, s'ajoutant à

la première, aurait été suffisamment caractéristique. Le ministère n'ayant pas jugé à propos de s'exposer à cette épreuve, plusieurs journaux italiens parlent de la dissolution de la Chambre comme d'un événement possible.

L'expédient comporterait plus de difficultés que d'avantages: Aussi croyons-nous que le gouvernement du roi gardera, tel quel, le parlement italien. La rentrée de M. Rattazzi au pouvoir aplanirait bien des choses.

La reine Victoria a tenu, mercredi, un conseil de cabinet à Windsor, il y a été décidé que la première réunion des membres de la Chambre des communes aurait lieu le 1er février; que l'on s'occupera immédiatement de la nomination du speaker qui sera encore M. Evelyn Denison, car on ne connaît aucun concurrent qui puisse lui disputer le fauteuil.

Le paquebot Impératrice Eugénie de la compagnie générale transatlantique, venant du Mexique, de la Havane et de St-Thomas, avec une grande avance, passe en vue. Ce paquebot entrera à St-Nazaire à la marée.

Saint-Nazaire, 6 décembre, soir. Le paquebot Vera-Cruz de la compagnie générale transatlantique, part pour les Antilles, Sainte-Marthe et l'isthme de Panama, avec 55 passagers et 400 tonneaux de marchandises.

Marseille, 6 décembre. Le Rhône et la Durance ont débordé près d'Avignon. Le pont de bateaux de Trinquetaille, devant Arles, a été emporté. Près de l'embouchure de la Durance, l'eau s'est élevée de quatre mètres au-dessus de l'étiage.

Dépêches télégraphiques.

Belle-Isle-en-Mer, 7 décembre, 9 h. du matin. Le paquebot Impératrice Eugénie de la compagnie générale transatlantique, venant du Mexique, de la Havane et de St-Thomas, avec une grande avance, passe en vue.

Saint-Nazaire, 6 décembre, soir. Le paquebot Vera-Cruz de la compagnie générale transatlantique, part pour les Antilles, Sainte-Marthe et l'isthme de Panama, avec 55 passagers et 400 tonneaux de marchandises.

Marseille, 6 décembre. Le Rhône et la Durance ont débordé près d'Avignon. Le pont de bateaux de Trinquetaille, devant Arles, a été emporté. Près de l'embouchure de la Durance, l'eau s'est élevée de quatre mètres au-dessus de l'étiage.

« Vous pardonner, mon cousin? » répéta Blanche avec cette dignité modeste qui effaçait parfois sa timidité naturelle, maintenant que la souffrance avait fait de l'enfant une femme, et qui lui servait surtout à voiler la douloureuse blessure de son cœur.

Alors elle s'approcha du fauteuil de la duchesse, lui passa un bras autour du cou, la regarda avec des yeux suppliants où elle avait mis toute son âme, et poursuivit à demi-voix:

« Ma tante, vous n'avez rien de plus cher, dites-vous, que le bonheur de votre fille. Eh bien, pour la rendre heureuse, il faut que vous le soyez vous-même, et avec vous tous ceux qui vous entourent. C'est chose impossible tant qu'un si grave dissentiment existera dans la famille. Pourquoi vous montrer inflexible? Pourquoi vous contraindre à une sévérité qui vous déchire le cœur? Vous avez jusqu'ici, par votre attitude, suffisamment protesté contre le mariage de Raymond; personne ne vous accusera d'arrière-pensées; encouragez ou approuvez cette mésalliance. Puis-que rien ne peut plus l'empêcher, de quoi vous servira-t-il de punir votre fils et d'empoisonner son bonheur par votre colère? La faute que vous reprochez à l'un de vos enfants est devenue pour l'autre une source de joie inespérée. Nous aimons le marquis, vous partagez son contentement, il accomplit vos vœux en vous donnant la fille de votre choix. Mon père est satisfait, je le serai à mon tour quand je ne verrai plus que des visages riants! Vous-même vous n'au-

Suez, 6 décembre. L'Emyrne, des messageries impériales, faisant le service de Maurice et de la Réunion, est arrivé hier au soir, avec les malles, les passagers et les marchandises.

Italie. Rome, 6 décembre. Le ministre du commerce vient de publier, par ordre du Pape, une ordonnance qui interdit tout agio sur les monnaies pontificales sous peine d'un mois de prison et de 50 écus d'amende.

Florence, 7 décembre. Le ministre de Bavière est attendu à Florence pour la fin de décembre. Espagne. Madrid, 6 décembre. Le nouvel ambassadeur d'Espagne à Rome, M. Is-turitz, partira prochainement pour se rendre à son poste.

La Epoca dit que les électeurs ont envoyé à la chambre 80 députés fonctionnaires. Grèce. Un télégramme d'Athènes annonce que le comte de Sponeck est parti pour Trieste.

Mexique. New-York, 25 novembre soir. (Par le Belgian, voie de Greencastle.) Or, 147 1/8. Change sur Londres, 460. Change sur Paris, 3. 52 1/8. Bonds 104 1/2. Coton, 53 ferme.

D'après des avis de Brownsville du 15 que nous reproduisons sous toutes réserves, un détachement d'impérialistes mexicains aurait tiré sur un bateau fédéral, sur le Rio-Grande, et aurait obligé l'équipage à l'abandonner. On ajoute que le général Weitzel aurait demandé des explications.

Angleterre. Londres, 7 décembre. Le Times dit que le gouvernement a ordonné une enquête judiciaire sur l'insurrection de la Jamaïque: Il ajoute qu'une enquête est aussi nécessaire dans l'intérêt du gouvernement de la Jamaïque que pour donner satisfaction à l'opinion publique en Angleterre.

La même feuille croit savoir que le projet de réforme du comte Russell consistera dans l'extension de la franchise électorale dans les bourgs. Le premier ministre proposera aussi des réformes importantes dans la législation.

Le Morning-Post dit que la reine reçoit de fréquentes communications télégraphiques sur la santé du roi Leopold. Dublin, 7 décembre. Le jury a déclaré O'Leary coupable d'insulte à la

couronne, et l'a condamné à vingt ans de servitude pénale. Aucune manifestation de sympathie n'a eu lieu dans la salle des séances ni au dehors à la lecture de ce jugement. Le procès du féniain Moore a commencé hier.

Prusse. Berlin, 7 décembre. La Gazette de Spener dément la nouvelle donnée par la Presse de Vienne, de lettres que M. de Bismark aurait écrites à l'Empereur Napoléon et à M. Drouyn de Lhuys.

Suède. Stockholm, 7 décembre. Dans la Chambre de la noblesse, onze orateurs ont parlé jusqu'ici contre, et 17 pour la réforme. On croit qu'une décision sera prise demain.

Le comte de Manderstron a annoncé que, si le projet était rejeté, le gouvernement, immédiatement après, remettrait en avant la question de la réforme sous la forme d'un simple projet de loi.

De la suppression des tours d'hospice.

Au congrès de Bordeaux, les questions de réforme sociale ont alterné avec les problèmes scientifiques. Nous voulons rendre compte aujourd'hui des délibérations du congrès pour ce qui regarde la suppression ou la conservation des tours hospitaliers.

Les honorables membres ont évité, avec raison, d'aborder le terrain philosophique du débat. Tout a été dit, éloquentement dit, à cet égard, pour et contre. Les deux partis, ceux qui croient les tours utiles, et ceux qui les regardent comme abusifs, ont-ils gagné à leurs dissertations réciproques? Nous n'oserions l'affirmer.

Un point sur lequel tout le monde est d'accord, c'est que l'exposition des enfants et les suites qu'elle entraîne sont des causes de mortalité redoutables. Le congrès bordelais a mis cette vérité en un relief saisissant. Nul meilleur plaidoyer contre les tours d'hospice.

Sur cent nouveaux-nés déposés, 85 meurent dans les trois premiers mois, tandis que sur le même nombre d'enfants élevés par leur mère, 24 seulement succombent. Pourquoi cette différence? Parce que d'abord les mercenaires qui s'occupent du placement des enfants abandonnés n'en prennent aucun souci, les transportent souvent en pleine intempérie, les déposent la nuit, et s'en vont, sans même s'enquérir si la pauvre et frêle créature rece-

pardonnerez-vous, j'en suis sûr, d'être un peu exigeante, un peu tyrannique en ce moment, et m'accorderiez-vous ma demande. Si je suis despote, après tout, à qui la faute? A ceux qui m'ont gâtée, à vous la première, vous ne le niez pas.

Entraînée par son bon cœur, surexcitée par l'étrangeté de la position, exaltée par le sacrifice, Mlle de Vignolle avait parlé avec une chaleur, une assurance, une vivacité extraordinaires. La duchesse se sentait émue, ébranlée, mais l'impression dominante chez elle était la surprise. Blanche venait de se révéler sous un aspect nouveau. Jamais on n'avait entendu prononcer à la fois tant de paroles, jamais on ne lui avait vu cet aplomb, cette confiance presque mutine, cette insistance d'enfant gâtée qui se croit sûre de réussir et ne craint pas d'être importune.

Tout cela était absolument contraire à ses habitudes de docilité, de réserve et de silence. Et ces arguments pressants, ces raisonnements qui s'imposaient, victorieux, dans la bouche de cette enfant trop timide jusque-là pour donner jamais son opinion sur rien! Mlle d'Armentière n'en revenait pas. Et Raymond, il écoutait, lui aussi, avec une émotion indéfinissable, ces paroles qui ne s'adressaient point à lui. Sa cousine croyait même qu'il ne les entendait pas. Mais sans les distinguer toutes, il en saisissait assez pour deviner le reste. D'ailleurs, en s'échauffant, il avait fini par oublier un instant qu'il était là, et sa voix, sans s'élever bien haut, avait pris un diapason un peu au-dessus d'un simple murmure qu'elle était d'abord. Debout près de la cheminée, le corps penché en avant, l'oreille tendue, le due suivait d'un œil avide chacun de ses mouvements, et

rouge de repos et de paix intérieure qu'à ce prix. Ecoutez donc le vœu de votre âme, pardonnez, ouvrez les bras au duc... et... à sa fiancée.

Mlle d'Armentière, à ce mot, secoua la tête par un brusque mouvement qui la dégagait de l'étreinte caressante de sa nièce. Mais Blanche ne se déconcerta point; elle connaissait son ascendant sur la duchesse et la bonté de celle-ci. Se laissant glisser aux pieds de sa tante, elle s'assit sur un tabouret, lui prit les deux mains, et, les pressant avec tendresse, les baisant par intervalles, elle continua le sourire aux lèvres et les larmes aux yeux:

« Oui, à sa fiancée. On n'est pas élément à demi. Entre eux, tout n'est-il pas commun maintenant, les peines et les joies! Croyez-moi, ma tante, donnons un exemple de générosité et de grandeur à ceux qui se plaignent de l'orgueil de la noblesse. Forçons-les à nous aimer, au lieu de leur fournir de nouvelles armes contre nous. Quand vous refuseriez d'accueillir dans notre cercle la future duchesse d'Armentière, elle ne serait pas moins votre belle-fille. Craignez-vous qu'elle ne m'éclipse? Etes-vous jalouse, pour votre petite Blanche, de sa beauté, de son esprit et de ses talents? Si cela était, nous devrions le cacher avec soin. Mais cela n'est pas; sa supériorité ne me cause aucun ombrage et ne peut conséquemment vous offusquer non plus... Oh! vous allez dire — je le vois dans vos yeux — qu'elle ne m'est pas supérieure, qu'à votre avis, je vaudrais mieux qu'elle. Il est tout simple que vous me préférerez telle que je suis, ma bonne tante, et je ne voudrais pas être autrement, puisque vous m'aimez comme cela. Je crois que mes défauts mêmes ont le don de vous plaire. Aussi me

La reproduction est interdite

« vra les soins nécessaires. Ensuite, parce qu'il est presque impossible aux hospices de se procurer des nourrices sur place, et que l'on est forcé de recourir, pour un temps plus ou moins long, à l'allaitement artificiel, cette cause de mortalité est trop méconnue non pas uniquement parmi les éducateurs salariés, mais au sein même des familles.

Quant à la dépense, il est établi par les statistiques budgétaires que l'entretien des enfants réunis aux hospices coûte six fois plus cher que le secours procuré à domicile. On s'explique donc très-bien, indépendamment de la question de prévoyance et de philanthropie, qu'un grand nombre de conseils généraux aient insisté, insisté chaque année pour la suppression des tours et leur remplacement par les réceptions officielles.

Car il importe de remarquer que les adversaires des expositions furtives n'entendent forcer la main ni à la mère indigente, ni même à la mère égoïste. La société a le devoir de veiller sur les malheureuses créatures auxquelles la destinée refuse les soins maternels ; ce devoir elle le remplit avec constance et générosité. Mais en même temps, elle cherche à atténuer un état de choses qui, à le considérer exactement, est un encouragement donné au désordre. Dans les départements où l'on maintient les expositions clandestines, le chiffre des enfants naturels s'accroît chaque année. La solution du problème est là.

A. BAYVET.

Revue des Journaux

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. Limayrac :

« La lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Paris, sur le caractère et la portée de la vie Romaine, a été lue avec l'attention que commande un si grand sujet et la sympathie qu'inspire un si beau talent. Avec quelle hauteur de pensée, quelle force de langage a été développée par l'éminent prélat, cette thèse qui touche à toutes les profondeurs de l'âme et qui n'intéresse pas moins le plus obscur d'entre nous que Pascal et Bossuet ! Ça été un devoir pour la presse de recueillir de pareilles pages où l'idée chrétienne revêt les plus nobles formes de l'éloquence, et où l'immuable attachement au dogme n'exclut pas une vive admiration pour les efforts de l'homme et pour les progrès de l'humanité.

« Un fait à remarquer, c'est qu'à chacun des discours de Mgr Darboy, l'opinion redouble de respect et d'affection pour cet esprit élevé et généreux qui enseigne avec tant de charme et qui s'applique à convaincre la société moderne plutôt qu'à la froisser et à la blesser. On dirait que notre époque, qui connaît ses défaillances et ses lacunes, veut prouver par là qu'elle vaut mieux qu'on ne dit, et que sa reconnaissance envers ceux qui lui parlent de la religion avec douceur et avec plus d'indulgence que d'hostilité est un témoignage qu'elle aime à se rendre à elle-même de sa volonté, au milieu de ses erreurs et de ses fautes.

« C'est ce qu'il nous a paru intéressant de constater devant l'empressement sympathique avec lequel a été accueillie la dernière lettre pastorale de Mgr Darboy. »

On lit dans le *Journal des Débats*, sous la signature de M. David :

« L'Union tient toujours à sa colonisation de l'Algérie par les missionnaires, et elle nous somme, si nous avons quelque chose de mieux, de le lui faire connaître.

naturels, si gracieux, il regardait endoyer ses boucles blondes, il se gravait dans la mémoire et dans le cœur les mots qu'elle proférait avec son accent persuasif. Qu'était devenue la petite fille qu'il avait connue autrefois et dont le souvenir, trop fidèle par malheur, l'avait éloigné du mariage arrangé par sa famille ? Blanche était aujourd'hui une délicieuse créature, femme et enfant, belle comme les anges et non moins bonne, pleine d'âme et de raison, de force morale et d'indulgence. Il l'admirait, il était saisi de respect. « Peut-on être plus généreuse ? » se disait-il. Il ne savait pas quel pénible effort elle avait dû faire, moins pour plaider la cause de sa rivale que pour traiter avec cet air d'aisance des sujets douloureux comme leurs deux mariages. Mais il en avait une sorte d'intuition. Il devinait que, sous cette apparence calme et presque enjouée, elle souffrait beaucoup, que la fierté seule la soutenait, et qu'en lui arrachant le masque imposé à ses sentiments par sa pudeur de femme et son devoir de fiancée, on mettrait à nu une plaie encore vive.

« Insensé ! pensait-il : ce trésor pouvait être à moi, et je n'en ai pas voulu. C'est moi qui l'ai livrée à mon étourdi de frère. »

Pendant qu'il s'abandonnait à ces réflexions, la duchesse, dans sa profonde surprise, regardait tour à tour sa nièce et son fils, et oubliait de répondre à Blanche. Ce moment de silence mit M^{lle} de Vignolle dans un cruel embarras ; toute sa timidité la reprit. Ayant par hasard rencontré les yeux de Raymond fixés sur elle avec une expression ardente et sombre, elle rougit, se détourna vivement, et, dans l'excès de son trouble, perdit la conscience de ce qu'elle fai-

« En France, nous vivons très pacifiquement sans nous enquerir de la religion les uns des autres. Il y a chez nous des catholiques, des protestants des diverses sectes, des juifs, et même, croyons-nous, des musulmans, quoiqu'en petit nombre cela ne nous empêche point de former un ensemble de population parfaitement homogène, par cette raison que nous avons des intérêts communs de civilisation, indépendamment, comme ils doivent l'être, des dogmes religieux particuliers à chaque Eglise. Pourquoi donc un état de choses si rationnel, et qui existe chez nous à la satisfaction de tous, ne s'établirait-il point peu à peu en Algérie ? »

La *France* constate en résumant les nouvelles apportées par le dernier courrier de la Réunion qu'à la date du 6 novembre les affaires à Madagascar, étaient dans le même état. C'est-à-dire que les Hovas avaient encore obtenu par les moyens dilatoires qu'ils opposent aux réclamations du gouvernement français, l'ajournement indéfini du paiement de l'indemnité réclamée par lui : « Ils ont prétendu d'abord, poursuit M. Polin, ne pas savoir le chiffre de l'indemnité ni la personne à qui ils devaient verser les fonds. Acculés alors devant une lettre de l'Empereur, ils ont trouvé un autre prétexte pour ne pas payer ; ils ont demandé la remise des originaux de la charte signée par l'infortuné Radama II. C'était autant de mois gagnés pour attendre la mauvaise saison qui rend les communications entre la côte et la capitale Tananarive de plus en plus difficiles. Les textes originaux de la charte ont été expédiés, quand les Hovas les recevront, ils élèveront la prétention, on le sait déjà, d'exiger une renonciation absolue de la France à tous ses anciens droits sur Madagascar, et ainsi de suite.

« Ce n'est cependant pas faute de calme, de courtoisie, de longanimité que nos représentants ont échoué. Le commandant de la station a montré toute la patience imaginable, dit un de nos correspondants. « Il met sur le bateau, qui se rend deux fois par mois à Tananarive, un commissaire muni de pleins pouvoirs pour recevoir l'argent dans le cas où les Hovas se résoudraient à payer et chaque fois le commissaire revient les mains vides. » Et dire qu'il y a encore des gens qui se railent de la pétulance française. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

L'ÉPIZOOTIE.

Le *Moniteur* contient un rapport à l'Empereur au sujet d'une plus large application des mesures concernant les animaux domestiques, prescrites par le décret du 5 septembre 1865.

M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, constate, tout d'abord, le plein succès obtenu par le décret que nous venons de mentionner et d'où il résulte que la France a échappé jusqu'ici à l'invasion de la maladie qui ravage l'Angleterre et la Hollande, puis il ajoute :

« Après une expérience de trois mois, qui nous avait donné des résultats aussi rassurants, j'avais lieu de croire, Sire, que les mesures dont j'ai eu l'honneur de proposer la sanction à Votre Majesté par mon rapport du 5 septembre, seraient suffisantes pour nous armer contre l'épizootie et nous permettre de nous en préserver, lorsque vient de se présenter un fait sans précédent dans l'histoire du typhus contagieux, qui prouve que cette maladie peut se frayer sa voie vers nos bestiaux, par l'inter-

sait, elle se cacha le visage sur les genoux de sa tante. Rappelée à elle-même par ce mouvement, M^{lle} d'Armentière souleva des deux mains la tête de Blanche, caressa ses joues, maintenant toutes pâles et baignées de larmes, la baisa au front et dit avec douceur : « Ah ! ma fille, qu'il est étrange de te voir prendre la défense de M^{lle} Erneville !

— Non pas de M^{lle} Erneville, ma tante, mais de la femme aimée de Raymond » murmura Blanche, si bas que le duc ne put l'entendre.

La duchesse comprit tout ce qu'il y avait d'abnégation et d'amour véritable dans ces simples paroles.

« Pauvre petite ! » Reprit-elle. Puis lisant dans les yeux de Blanche une interrogation inquiète, et attribuant l'attention émue que son fils prêtait à cette scène, à l'anxiété de l'issue qu'elle allait avoir, M^{lle} d'Armentière eut pitié d'eux et voulut mettre un terme à leur supplice. « Approche, Raymond, poursuis-elle en lui tendant la main. Par considération pour Blanche, je te pardonne. J'assisterai à ton mariage et je recevrai ta femme. Mais ne me demande rien de plus. Tant qu'elle n'aura pas perdu son nom pour porter le tien, je ne puis voir M^{lle} Clotilde, je ne veux ni inviter son père ni aller chez lui. Quand elle sera ma belle-fille, je te promets de la traiter en conséquence. »

Raymond s'était avancé aux premiers mots de la duchesse, il avait saisi et porté à ses lèvres la main qu'elle lui tendait. Tout à coup il la laissa retomber, et son regard triste, arrêté sur sa mère avec une expression de reproche, sembla lui demander pourquoi elle ne pardonnait qu'à demi. Mais elle lui montra Blanche des yeux, et il crut comprendre : C'é-

« médiateur d'autres animaux que ceux qui en sont habituellement atteints. Deux gazelles, importées d'Angleterre, ont transmis le typhus à un groupe de ruminants exotiques et indigènes, réunis dans un établissement voisin de Paris.

« Cet incident aussi grave qu'inattendu, a un caractère d'authenticité qui m'est garanti par les rapports que m'ont transmis, sur ce point deux agents compétents de mon administration, et par les observations concordantes de M. Leblanc, membre de l'Académie impériale de médecine, et vétérinaire à Paris.

« Toutes les précautions sont prises, pour que le fléau reste enfermé dans son foyer primitif et n'irradie pas sur la population bovine des localités environnantes.

« Mais un événement de cette nature doit nous mettre en garde contre les éventualités qu'il permet maintenant de prévoir ; et il devient nécessaire d'étendre à tous les animaux quadrupèdes, exotiques ou indigènes, autres que le cheval, l'âne, le mulet et le chien, la mesure d'interdiction qui, d'après le décret de Votre Majesté, en date du 5 septembre, ne concerne que les animaux domestiques.

Suit un décret conforme.

UNE LETTRE DE L'IMPÉRATRICE.

On lit dans la *Sentinelle Toulonnaise* que l'Impératrice a fait frapper une médaille en l'honneur de M^{lle} la vicomtesse de Chabannes, femme du préfet maritime de Toulon, qui, pendant toute la durée de l'épidémie, a fait des prodiges de dévouement et de charité.

Nous sommes à même d'annoncer avec certitude, dit le *Courrier de Bourges*, que M^{lle} de Chabannes a reçu cette médaille avec la lettre suivante :

Compiègne, 15 novembre 1865.

« Madame,

« Pendant les épreuves que la ville de Toulon vient de traverser, et dont j'ai suivi les phases avec un douloureux intérêt, j'ai été touchée du courageux dévouement avec lequel vous avez voulu assister M. l'amiral de Chabannes dans l'accomplissement de son devoir et en partager avec lui le danger et l'honneur.

« La plus noble récompense de ces actes de la charité chrétienne, après celle dont Dieu se réserve de les couronner, c'est le témoignage de la conscience. A celle-là s'est ajoutée pour vous la démarche par laquelle la population de Toulon a voulu vous exprimer publiquement sa reconnaissance. Rien ne surpasse pour une âme élevée, de telles satisfactions. Je n'ai donc d'autre pensée, en vous envoyant la médaille jointe à ma lettre, que de perpétuer le souvenir de votre dévouement et de vous donner une marque durable des sentiments qu'il m'a inspirés.

« Sur ce, je prie Dieu, Madame, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

« Eugénie. »

Cette médaille en or, frappée à l'intention de M^{lle} de Chabannes, a d'un côté les têtes de l'Empereur et de l'Impératrice, de l'autre ces simples mots :

« L'Impératrice à M^{lle} la vicomtesse de Chabannes-Curton. — Epidémie cholérique de Toulon (1865). »

Une délicieuse guirlande de feuillage entoure la médaille.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Correspondance.

Paris, le 8 décembre 1865.

A la dernière heure de la Bourse, les télégrammes de Bruxelles annonçaient la persistance de la réaction favorable qui s'est manifestée dans la santé du roi Léopold. Cependant, les inquiétudes des médecins subsistent.

— La quatrième série des invités de Compiègne est attendue au château.

La rentrée à Paris de l'Empereur et de l'Impératrice sera probablement prorogée au 20 décembre.

— Le bruit d'une dissolution du Parlement italien a circulé aujourd'hui à Paris ; cette nouvelle est controuvé ; le ministère Lamarmora pourra être modifié dans le sens de la majorité nouvelle, mais, il n'y aura ni retraite complète de ses membres, ni appel intempestif au scrutin.

— La représentation d'*Henriette Maréchal* la nouvelle comédie de MM. de Goncourt, a été des plus orageuses. On a défini exactement cette tentative extra-littéraire en disant que c'est l'*Hernani* du Réalisme. Le coup de pistolet de la fin qui fait du mari jaloux un père meurtrier, a tué la pièce. Ce qu'on en peut dire de plus indulgent, c'est qu'elle était une protestation énergique contre l'adultère. Avant MM. de Goncourt et M. de Girardin, d'autres moralistes du livre et du théâtre y avaient songé. *Henriette Maréchal* n'est pas aujourd'hui sur l'affiche du Théâtre Français.

— M. Drouyn de Lhuys s'est rendu hier à Compiègne pour travailler avec l'Empereur. L'honorable ministre est rentré à Paris dans la soirée.

— Il paraît certain que d'importantes réductions dans le personnel des postes seront prochainement opérées. Elles s'appliqueront spécialement au personnel central et aux agents du service administratif. Mais encore ici, la mesure économique ne sera effectuée qu'avec les tempéraments commandés par les droits et la position des titulaires ; c'est-à-dire qu'on procédera par vacance de retraite et par extinction lorsqu'un emploi compensateur pourra être donné aux fonctionnaires détachés des cadres.

— On vient de commencer les démolitions à travers le quartier inextricable qui se trouve derrière l'Ecole polytechnique et la rue St-Victor, pour continuer la rue des Ecoles jusqu'au jardin des plantes.

Le nouveau boulevard qui va traverser le boulevard du Gros-Caillou et qui doit partir de la place du pont de l'Alma, devant les grandes écuries de l'Empereur pour aller aboutir à l'avenue de Ségur, derrière les Invalides, prendra le nom d'Avenue Bosquet.

Pour extrait : Layton.

Extérieur.

Le Roi de Belgique

On écrit de Bruxelles 5 décembre : « Le laconisme du *Moniteur* n'est pas de nature à satisfaire le vif et légitime désir qu'éprouve le pays d'avoir des nouvelles nettes et précises sur la santé du roi. Voici des renseignements puisés aux sources les plus sûres.

« Les jambes de Sa Majesté étaient gonflées depuis dix jours, le gonflement s'est aussi porté aux mains. Le symptôme toutefois est plus alarmant qu'on le croirait de prime abord, car le gonflement des jambes et des pieds arrête momentanément l'infiltration des eaux qui se portent vers le cœur.

loux de ton frère ? »
Il resta muet.
« De lui ! mais tu l'es donc de tout le monde ?
Pas encore de réponse.
« O ma fille, ma pauvre fille ! » murmura M^{lle} d'Armentière, saisie d'une poignante inquiétude.

Chapitre XII

Tout plein de l'image de Blanche et de la scène dont il venait d'être un des acteurs, le duc faillit oublier que M^{lle} Erneville l'attendait. Son premier soin, en arrivant chez elle, fut naturellement de lui apprendre ce qui s'était passé entre sa mère, sa cousine et lui-même. Il parla de M^{lle} d'Armentière avec un tendre respect filial et une vive reconnaissance, de M^{lle} de Vignolle en termes empreints, à son propre insu, d'une si chaude admiration et d'un si profond intérêt que Clotilde en éprouva un mouvement de dépit. Elle accueillit très-froidement la nouvelle du pardon de la duchesse. Elle souffrait dans son orgueil de devoir quelque chose à Blanche.

« Pourquoi, demanda-t-elle avec humeur, vous abaisser encore à mendier une grâce qu'on nous avait refusée à tous deux ? N'êtes-vous pas humilié de ne la voir accorder qu'aux sollicitations d'un tiers, et encore avec restriction ? »

(La suite au prochain numéro.)

TIRAGES
DES OBLIGATIONS MEXICAINES.

Le 2 JANVIER prochain, le deuxième tirage des Obligations mexicaines de la 1^{re} série et le premier tirage des Obligations mexicaines de la 2^e série auront lieu publiquement à Paris, au Cirque de l'Impératrice (Champs-Élysées), à 10 heures précises du matin.

TIRAGE DE LA 1^{re} SÉRIE.

Les obligations désignées par le sort seront remboursées de la manière suivante :

La 1 ^{re} à.....	500,000
Les 2 suivantes, à 100,000.	200,000
Les 4 — à 50,000.	200,000
Les 60 — à 10,000.	600,000
Total..	1,500,000

Les 781 Obligations qui sortiront ensuite seront remboursées au pair, à 500.

TIRAGE DE LA 2^e SÉRIE.

Les Obligations désignées par le sort seront remboursées de la manière suivante :

La 1 ^{re} à.....	500,000
Les 2 suivantes, à 100,000.	200,000
Les 4 — à 50,000.	200,000
Les 60 — à 10,000.	600,000
Total..	1,500,000

Les 756 Obligations qui sortiront ensuite seront remboursées au pair, à 500 fr.

AVIS.

Le Comptoir d'Escompte, à Paris, et MM. les Receveurs généraux, Receveurs particuliers et Percepteurs, dans les départements, délivrent des Obligations mexicaines de la 2^e série, entièrement libérées et timbrées, au cours moyen de la Bourse de Paris, sans commission ni courtage.

Ces obligations sont absolument identiques aux obligations de la 1^{re} série : — Elles jouissent d'un revenu égal de 30 fr. par an ; — elles sont remboursables à 500 fr., en cinquante ans, par voie de tirages au sort faits publiquement à Paris, tous les six mois, le 2 janvier et le 2 juillet de chaque année ; — elles seront remboursées une seconde fois à la fin de l'opération, à 340 fr., au moyen de rentes françaises déposées à la Caisse des Dépôts et Consignations ; — les lots qui leur sont attribués sont égaux en nombre en chiffres aux lots afférents aux Obligations de la 1^{re} série.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Il est aujourd'hui superflu de faire l'éloge du Dictionnaire français et Encyclopédie universelle de M. Dupin de Vorepierre. Les succès de ce livre, qu'on a justement appelé l'un des monuments les plus considérables de notre époque, est assez établi par la vente de plus de vingt-cinq mille exemplaires. Mais un de ses grands mérites sur lequel nous devons insister, c'est qu'il ne porte la livrée d'aucun parti comme cela doit être pour tout ouvrage destiné à être mis entre les mains de jeunesse. Aussi, tous les organes de la presse, sans distinction de couleur politique, se sont accordés dans un éloge unanime. Quant à la valeur intrinsèque de l'ouvrage, elle est, en outre, attestée par l'approbation du Conseil impérial de l'instruction publique et par la souscription de Son Exc. M. le ministre l'a bien voulu honorer. — Le Dictionnaire Encyclopédie de M. Dupin justifie son titre en ce que, au dictionnaire universel de la langue, se trouve jointe une véritable encyclopédie dont les divers articles constituent une série complète de traités méthodiques sur les différentes branches des connaissances humaines. Il forme deux magnifiques volumes très grand in-4^o, d'environ 2,800 pages, à trois colonnes, qui sont illustrées de près de 20,000 figures imprimées dans le texte, et destinées à faciliter l'intelligence des articles encyclopédiques. — Prix de l'ouvrage : Broché, 80 fr.; magnifiquement relié, 95 fr. chez l'auteur et éditeur, rue St-Honoré, 203, et chez Michel Lévy, frères, rue Vivienne, 2bis, Paris.

BACCALAURÉATS, l'Institution ROGER-MOMENHEIM, 2, rue des Postes, à Paris, a eu 23 élèves reçus à la session de novembre. Ce sont : MM. Paton, Launay, Lacroix, Gronfier, Poncet, Le Goaster, Nathan, Chancelier, De la Notte, Ayet, Ed. de S., Revouy, Guyot, Guibert, Blain, Bessonneau, De la Noc, Guyard, Wallet, Besson, Brière, Le Bonteiller, Florand.

Cours spéciaux pour les sessions d'avril et de juillet. — Cours particuliers pour les écoles de Gouvernement suivis au Lycée St-Louis.

La Farine de Santé REVALESCIERE du Barry, de Londres, guérit les Gastralgies, Gastrites, Dyapiesies, Indigestions, Oppressions, Constipations, Vents, Glaires, Aigreurs, Pituites, Acidités, Diarrhée, Nausées, Vomissements, Névroses, Chloroses, Insomnies, Toux, Bronchites, Asthme, Phisie, Catarrhe, Rhumes, Rhumatismes, Faiblesse. — 60,000 cures par an. Elle économise mille fois son coût en d'autres remèdes. Du Barry et Cie, 26, Place Vendôme, Paris. En province, chez tous les Pharmaciens et Epiciers.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Par jugement, en date du 15 novembre 1865, le tribunal de Figeac prononce, pour cause d'utilité publique l'expropriation des terrains ci-après désignés, pour le tracé du chemin vicinal ordinaire n° 8, appartenant à Guillaume Dupré, propriétaire à Loubrillac.

- 1^o 1 are, 30 centiares de patus.
- 2^o 6 ares, 24 centiares de friches.
- 3^o 4 ares, 80 centiares de terres.

Commet M. Rouzet, juge, pour régler les indemnités dues au sieur Dupré, et en cas d'empêchement, M. Salgues, juge, pour le remplacer.

(Extrait du Mémorial de Figeac.)

afin qu'elles lui viennent en aide pour souscrire à l'emprunt décrété en 1864 dont la moitié environ reste encore à couvrir.

JEAN CANGARDEL, et FILS,
Banquiers, à Cahors.

Délégués pour l'Emprunt Pontifical.

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER.

Le Crédit foncier émet, en représentation de ses prêts hypothécaires et communaux : 1^o des obligations communales à 5 ans d'échéance, de 500 fr. au moins, rapportant 5 0/0 ; 2^o des obligations foncières avec lots de 500 fr., 4 0/0 de 1863, livrées au cours de la bourse ; 3^o des obligations foncières et communales de 500 fr., 5 0/0 remboursables en 50 ans. — S'adresser dans toutes les recettes des finances et chez tous les correspondants de la Société.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE CAHORS

Audience du 8 décembre 1865.

- 9 Revendeuses ont été condamnées à 1 fr. chacune, pour achats sur les avenues de la ville.
- 1 Revendeuse, à 1 fr., pour même motif, (récidive).
- 2 Propriétaires, à 1 fr., pour vente de denrées sur les avenues de la ville.
- 3 Jeunes gens, à 11 fr., pour bruit et tapage nocturne.
- 3 Cabaretiers ou cafetiers, à 1 fr., pour fermeture tardive de leurs établissements.
- 4 Aubergiste-logeur, à 6 fr., pour n'avoir pas inscrit un voyageur sur son registre de logeurs.
- 1 Individu, à 1 fr., pour réparation sans autorisation.
- 5 Individus, à 1 fr., pour défaut d'éclairage à leurs charrettes, stationnant sur la voie publique.
- 5 Individus, à 4 fr., pour défaut d'éclairage à des matériaux.
- 8 Habitants, à 1 fr., pour défaut de balayage.
- 4 Habitants, à 1 fr., pour jet d'eau par la fenêtre.
- 3 Individus, à 4 fr., pour divagation de leurs cochons.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 7 décembre Dety (Catherine-Marie-Juilette), rue Fénelon.
- 8 — Darnis (Catherine), à Labarre.
- 8 — Fourès (Henri-Jean), rue Cheval-Blanc.
- 8 — Delpech (Jules), rue St-André.

Décès.

- 9 décembre Bès (Pierre), 2 ans, (hospice.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 3 décembre 1865.

- 5 versements 585^f »
- 5 remboursements dont 2 pour solde 4,452^f 38

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Faits Divers.

On écrit de Châteauneuf-les-Martigues au Messager de Provence, sous la date du 3 décembre :

« De mémoire d'homme on n'avait vu ici un orage aussi effroyable que celui qui s'est abattu hier sur notre village. Dès 8 heures du matin, le tonnerre commençait à gronder dans le lointain ; peu à peu ses éclats sont devenus plus violents ; les éclairs se succédaient à des intervalles très-rapprochés. A neuf heures, l'orage enveloppait le village comme d'une ceinture de fer ; il pleuvait à torrents. Mais une heure après ce n'était plus seulement la pluie qui tombait, c'était un déluge de grêlons de la grosseur d'une noisette, d'une noix, entremêlés de morceaux de glace aussi larges que la main ; les rues en étaient jonchées à plusieurs centimètres de hauteur. Un service funèbre avait réuni dans l'église, environ une centaine de personnes, venues la plupart des villages environnants. A la fin de la cérémonie, l'effroi ayant gagné les hommes, les femmes ; et surtout les enfants, tout ce monde a cherché un refuge et des cordiaux dans le presbytère, où chacun s'est placé, comme il a pu, dans la cuisine, dans le corridor, et le long de l'escalier. Tout à coup un tonnerre plus violent que les autres retentit ; la foudre venait de tomber à quelques mètres de l'église, dans la maison du sieur L. Belot, où se trouvaient sa fille et deux de ses petits enfants, dont l'un a été renversé par le fluide électrique. Le pauvre vieillard, âgé de quatre-vingt-six ans, était encore couché ; d'une voix faible il appelait au secours. Le terrible fluide, qui, en s'introduisant par la porte de la maison, avait enlevé deux panneaux de derrière, jeté la clé et le loquet sur une table placée à quelques pas de là, venait de pénétrer dans sa chambre, et enveloppait son lit d'une espèce de flamme. Les dégâts ont été insignifiants ; tout s'est borné à des glaces et des vitres brisées, des clous arrachés, et à une énorme ouverture faite à la toiture de la chambre par où s'est échappé le fluide qui, heureusement, a respecté les habitants de cette maison. A onze heures et demie, nous avons eu un second déluge, mais d'eau seulement ; il n'a duré qu'une demi-heure. Au moment où je vous écris, la pluie recommence à tomber. »

ser à MM. les préfets, la circulaire suivante, en date du 30 novembre 1865 :

Monsieur le Préfet,

Les candidats déclarés admissibles à l'emploi de conducteur des ponts et chaussées à la suite du concours de 1865, et les admissibles des précédents concours qui n'ont pu encore être nommés conducteurs, forment une liste tellement étendue qu'on ne peut espérer de l'épuiser avant deux ou trois ans. Dans cette situation, il m'a paru qu'il n'y avait pas lieu d'ouvrir un concours l'année prochaine et j'ai décidé, en conséquence, qu'il ne sera pas fait de nouveaux examens en 1866.

Un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique décide que, indépendamment des récompenses réservées pour la direction des cours d'adultes aux instituteurs les plus méritants, il sera décerné en 1866, dans chaque département, une médaille d'or de la valeur de 200 fr. à l'instituteur communal, directeur d'un cours d'adultes, qui, dans la période comprise entre le mois d'octobre 1865 et le 1^{er} avril 1866, aura fait les efforts les plus habiles et les plus heureux pour diminuer dans sa commune le nombre des jeunes gens illettrés.

A cet arrêté se trouve joint un tableau présentant par département la proportion des jeunes gens inscrits en 1864 sur les listes du tirage, et ayant, par conséquent vingt ans accomplis, qui ne savaient ni lire ni écrire.

Notre département se trouve classé parmi ceux où le nombre des illettrés est de plus d'un tiers, du tiers au quart au moins. Nos instituteurs ont donc beaucoup à faire et nous ne doutons pas qu'ils emploient tout leur zèle à mériter les récompenses promises par S. Exc. le ministre de l'instruction publique.

Le ministre de la marine et des colonies vient de résoudre une question très intéressante. On sait que les jeunes gens qui ont passé l'âge fixé pour entrer à l'école Polytechnique peuvent être admis à concourir jusqu'à 25 ans, s'ils ont passé deux années au moins dans un régiment.

Le ministre de la marine vient, par analogie, de décider que les marins incorporés dans les équipages de la flotte pourront être admis à concourir pour l'école Polytechnique, s'ils ont deux ans de service et s'ils n'ont pas dépassé 25 ans d'âge.

Cours des vins sur la place de Bordeaux, le 2 décembre :

Première qualité, de 200 à 210 fr. le tonneau.

Les vins, à l'entrepôt ou à Bercy, arrivent par grosses quantités. Les affaires ont de l'activité ; mais on ne signale pas de mouvement marqué dans le cours ; la tendance est plutôt ferme.

Les transactions manquent toujours d'importance dans le Midi ; à peine si on signale quelques ventes un peu importantes.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places des Compositions du 28 novembre 1865.

- Mathématiques élémentaires.
- Mathématiques. — 1. Massé ; 2. Molinier.
- Philosophie.
- Physique. — 1. Vertut ; 2. Salvat.
- Rhetorique.
- Mathématiques. — 1. Mourgués ; 2. Villès.
- Second.
- Histoire. — 1. Cahuzac ; 2. Gibert.
- Troisième.
- Mathématiques. — 1. Chouet ; 2. Soulié.
- Quatrième.
- Mathématiques. — 1. Chanet ; 2. Théron.
- Cinquième.
- Version grecque. — 1. Tardieu ; 2. Borelly.
- Sixième.
- Anglais. — 1. Bastide ; 2. Balaran.
- Septième.
- Calcul. — 1. Michelet ; 2. Combarieu.
- Huitième.
- Calcul. — 1. Bassot ; 2. Sérano.
- Cours préparatoire.
- 1^{re} Division.
- Ecriture. — 1. Linou ; 2. Gasc.
- 2^e Division.
- Ecriture. — 1. Hauvet ; 2. Calmels.
- 3^e Division.
- Ecriture. — 1. Lavoisot ; 2. Planacassagne.
- Cours spécial.
- (Troisième année)
- Narration. — 1. Pouzergues ; 2. Ruamps.
- (Deuxième année.)
- Mathématiques. — 1. Nouvel ; 2. Bru.
- (Première année.)
- Anglais. — 1. Calvet ; 2. Barillot.

Le Procureur, RICHARD.

Emprunt Pontifical

Dans les circonstances actuelles, et à la fin de l'année, le Gouvernement pontifical a des charges auxquelles il ne peut satisfaire avec ses ressources ordinaires.

Nous venons en conséquence solliciter plus activement les personnes dévouées au St-Siège,

« Le moral de l'auguste malade n'est pas affecté. Il se flatte même d'être bientôt en état de partir pour Nice. Hier, il a pu prendre un peu de nourriture ; il a bu un grog au rhum. Il ne veut pas que les journaux parlent de sa santé ; on les a priés de tirer des numéros spéciaux ne contenant pas de bulletins sur son état. Ce sont ces exemplaires qu'on montre à Sa Majesté. »

EXPOSITION ANGLO-FRANÇAISE

au Palais de Cristal.

On lit dans le Daily-News du 5 décembre : Hier soir, un grand nombre de personnes qui s'intéressaient à l'exposition des artistes et des artisans français et anglais au palais de Cristal, se sont réunis à la taverne des Franc-maçons. Le dîner était commandé pour 150 couverts ; mais il y avait au moins 250 convives, entre autres plusieurs français.

Le premier toast a été porté avec enthousiasme à Sa Majesté la Reine.

En proposant la santé de l'Empereur des français, le président a fait allusion à l'abolition des passeports, et à l'extention du libre échange, mesures dues à l'Empereur, mais qu'il n'aurait pas pu réaliser s'il n'avait été appuyé par la majorité de la nation. De semblables mesures resserreraient l'union des peuples. L'assemblée n'a rien à faire avec la politique, aussi propose-t-il le toast suivant : A Sa Majesté l'Empereur des français, protecteur des arts et du commerce. J'espère que les souverains des deux pays resteront unis comme le sont les deux peuples.

Le président porta ensuite un toast à la chambre des communes, et M. Aynton, membre du parlement, lui répondit.

Enfin le président en proposant le toast de la journée, s'est félicité de la réunion des travailleurs anglais et français. Il se rappelait le temps où les deux peuples étaient ennemis. Maintenant, grâce au développement de l'instruction et à la liberté du commerce, la rivalité dans l'industrie, a remplacé l'inimitié dans la guerre. A l'exposition de 1851, l'Angleterre était sur le point de perdre sa suprématie. Elle était indubitablement inférieure à la France, dans les œuvres d'art et de goût, mais depuis lors elle a pris un nouvel essor, et peut lutter avec ses voisins.

A la prochaine exposition à Paris en 1867, l'Angleterre sera mise à l'épreuve. Il croit que l'Angleterre sera toujours supérieure aux autres nations par son industrie, mais que ce soit là un point de départ pour l'ouvrier français, pour arriver à égaliser l'ouvrier anglais. C'est là toute la rivalité qu'il voudrait voir entre les deux pays. Enfin comme toast de la journée, il a bu à l'entente cordiale des classes ouvrières en France et en Angleterre, et généralement des deux nations (Applaudissements).

M. Menard, au nom des exposants français, a répondu au président qu'il espérait que les deux derniers mots qu'il avait prononcés, deviendraient le mot de passe, non-seulement de la France et de l'Angleterre, mais de toutes les nations du monde ! (Bien. Très-bien). Cette exposition est peu de chose, mais elle sera un des anneaux de la chaîne qui doit réunir tous les peuples dans les liens de l'amitié. Il espérait que cette réunion annonçait le temps où les pays déposeraient leurs armes, pour ne les reprendre que le jour où la liberté serait menacée (Bravos). Il espérait que l'entente cordiale s'étendrait entre tous les peuples, et qu'on ne pourrait plus voyager sans la trouver. (Applaudissements.)

M. Contingsby, à qui on avait rendu justice pour ses efforts à diriger l'exposition, a répondu au nom des exposants anglais. Il ne croit pas l'ère de la paix universelle près d'arriver, mais les luttes pacifiques que produisent ces expositions, ne peuvent que hâter ce moment si ardemment désiré. L'artiste français était de cent ans avant l'artiste anglais, c'est une raison pour celui-ci de faire tous ses efforts pour arriver à lutter avec ses voisins. (Très-bien.)

Cette réunion internationale, a terminé de la manière la plus charmante l'exposition Anglo-Française.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

Par arrêté préfectoral du 5 décembre courant, M. Pèzet (Auguste), adjoint au maire de Cadrieu, a été nommé maire de cette commune, en remplacement de M. Delbos, démissionnaire.

Par décret, en date du 23 novembre 1865, rendu sur la proposition du ministre de l'Intérieur, M. Jaubert-d'Isseyrens, notaire, adjoint au maire, a été nommé président de la Société de Secours mutuels de la commune de Gramat.

Par un autre arrêté, du même jour, M. Delbos (Louis), a été appelé aux fonctions d'adjoint au maire de la même commune.

Son Exc. M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics vient d'adres-

VITESSE SERVICE DE VOITURES D'OCCASION SECURITE

Le sieur JULIEN BLANC prévient les personnes qui sont dans l'usage de se servir de voitures de remise, qu'il a transféré son bureau, Galerie BOURGES. On trouvera chez lui, à toute heure et à toute demande : Chevaux et voitures de tous genres.

Abonnements aux mois ou à l'année — 100 p. 0/0 de Rabais.

ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

MANUFACTURES, à PARIS, rue de Bondy, 56 ; — A CARLSRUHE (GRAND-DUCHÉ DE BADE).
Dès le début d'une industrie que, seuls, nous avons créée en France, nous avons compris que l'avenir de l'Orfèvrerie argentée résidait tout entier dans LES SOINS APPORTÉS A SA FABRICATION, LA RÉGULARITÉ DU TITRE de l'argenterie, et la GARANTIE des produits par nos MARQUES de FABRIQUE. — Le succès obtenu n'a fait que nous affermir dans la voie que nous avons suivie en fabriquant de BONS PRODUITS, AU MEILLEUR MARCHÉ POSSIBLE, aussi, quelle que soit la concurrence qui nous soit faite, nous en maintiendrons le titre et la qualité. Nous appelons l'attention du public sur l'abus qui se fait

journallement de notre nom et de nos tarifs. Pour le prévenir, nous prions les consommateurs de nos produits de n'acheter des objets revêtus des poinçons de notre Société, dont l'un porte le nom CHRISTOFLE en toutes lettres, et l'autre dans une forme carrée un poinçon ovale avec les insignes ci-contre. — La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attiré leur inspirant toute confiance est de s'adresser à nos représentants dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité. Notre représentant est à Cahors, MM. Mandelli Frères. CHRISTOFLE ET C^{ie}

GUÉRISON Radicale des HERNIES
ou descentes, rendant inutiles les bandages et les pessaires, par la Méthode de PIERRE SIMON, (voir l'instruction qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies). Ecrire à M. MIGNAL SIMON, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de feu PIERRE SIMON. S'adresser aussi à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

PARIS
40, rue de Provence.

LE PHÉNIX

PARIS
40, rue de Provence.

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDS DE GARANTIE : QUATORZE MILLIONS

La Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES SUR LA VIE, est dirigée par le même Conseil d'Administration que la Compagnie LE PHÉNIX, ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE.

Assurances pour la Vie entière : Un capital est payé au décès de l'Assuré. — **Assurances mixtes :** Un capital est payé à l'Assuré, s'il est vivant après un certain nombre d'années ou à ses héritiers, AUSSITÔT SON DÉCÈS. — Les Assurés reçoivent ANNUELLEMENT le produit de leur participation de 50 pour 100 dans les bénéfices de la Compagnie.

Assurances de Survie. — Assurances Temporaires. — Contre-Assurances.

Rentes Viagères immédiates ou différées aux taux les plus avantageux.

Associations mutuelles pour tous les âges. — **Dots des Enfants. — Caisse de Retraites.**
S'adresser à M. Gobert, agent-général, à Cahors, maison du Palais-National, Boulevard sud-est.

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

LIQUEUR DES MOINES BÉNÉDICTINS de l'Abbaye de Fécamp



Cette liqueur n'a pas varié depuis 1510. Les anciens moyens employés à sa fabrication sont restés religieusement conservés. Sa partie active est presque exclusivement composée de plantes croissant dans les falaises de la Normandie, récoltées et infusées au moment de la sève et de la floraison.



Ces herbacées, par leur voisinage de la mer, encore toutes saturées de brome, d'iode et de chlorure de sodium, développent et conservent dans les liquides spiritueux et sucrés leurs principes vivifiants et salutaires.

L'industrie moderne emploie généralement, dans la fabrication des liqueurs, des esprits de betteraves, de grains, de pommes de terre plus ou moins bien rectifiés, dont l'effet peut être nuisible.

La LIQUEUR DES BÉNÉDICTINS DE L'ABBAYE DE FÉCAMP est au contraire favorable à la santé, puisque sa base spiritueuse est uniquement composée des eaux-de-vie de Cognac des premiers crus.

On peut ainsi résumer ses qualités :

- « Netteté de goût, onctuosité franche et bien fondue ;
- « Bouquet délicieux s'améliorant en vieillissant ;
- « Nul aussi n'a jamais contesté, depuis plusieurs siècles, ses vertus anti-apoplectiques, apéritives, digestives et anti-spasmodiques lorsqu'elle est étendue d'eau. »

Plusieurs célébrités médicales de France et de l'étranger lui ont donné un éclatant témoignage de sympathie et ont constaté son intervention des plus heureuses dans les affections épidémiques de toute nature, soit comme préservatif, soit comme prophylactique.

Enfin, c'est une bienfaisante et agréable liqueur dont l'usage journalier et modéré ne peut que faciliter toutes les fonctions de l'organisme.

NOTA.—Les caisses sont de 12 bouteilles ou de 12 1/2 bouteilles.—Chaque bouteille porte l'empreinte des cachets ci-dessus.

L'AGENCE GÉNÉRALE DE PARIS SE TROUVE 49, RUE VIVIENNE. L'Entrepôt général, chez M. LEGRAND aîné, à Fécamp (Seine-Inférieure).

Cette liqueur se trouve en France et à l'étranger dans tous les cafés, chez les négociants en vins et spiritueux, confiseurs, épiciers, marchands de comestibles, etc. ; et à Cahors, chez MM. Gambetta Jne, négociant ; Lutz, confiseur ; St-Jean, confiseur ; Leparra et Sers, négociants à Douelle.

BAUME SABATIÉ

ANTI-RHUMATISMAL-ERADICATIF.

Le BAUME SABATIÉ, dont l'efficacité a été reconnue incontestable par l'Académie Impériale de Médecine, guérit sans retour les rhumatismes goutteux, aigus ou chroniques, les névralgies, les sciaticques et la maladie de la moelle épinière.

GUÉRISON GARANTIE A FORFAIT.

Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale Vinel, rue de la Mairie. — à Rodez, à la pharmacie Galy, etc.

Prix : 10 fr. le Pot, 5 fr. le Demi-Pot.

Aux Chasseurs, Pêcheurs, Cavaliers.
Plus de froid aux pieds !!!
ni d'humidité, SEMELLES LACROIX, breveté s. g. d. g., les seules qui conservent la chaleur.

Prix : 1^{re}, 2^{de} 50 h. ; 2^e dames, 1^{er} 50 enf. — 2^e 1^{er} 25 — 1^{er} — 75 —
Env. f^oc. t.-poste ; pas. Choiseul, 72, au 1^{er}, Paris. — Dépôt chez les M^{ds} de Chaussures et Articles de Paris. Exiger le nom LACROIX sur le dessus. Ces semelles sont utiles aux pensionnaires, collégiens, et aux dames dans leur chaussures fines.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

HERNIÉS GUÉRISON RADICALE
par la méthode de feu PIERRE SIMON. 40 ans de succès. Un prospectus sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à MM. Deschamps-Simon et Bezou-Simon, bandagistes herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire), gendres et successeur de feu Pierre-Simon.

A VENDRE

Quatre paires de MEULES magnifiques et éprouvées, provenant du moulin de Floyras, sur le Lot, avec tous leurs accessoires, ainsi que le bois de charpente de cette Usine, qui a été démolie.

S'adresser à M. Ch. Bercegol, avocat, au château de Floyras, près Castelfranc (Lot.)

PATE ET SIROP DE BERTHÉ

A LA CODÉINE
Préconisés par tous les médecins contre les Rhumes, la Grippe et toutes les Irritations de Poitrine.

AVIS

Des contrefaçons blâmables excitées par le succès du Sirop et de la Pâte de Berthé, nous obligent à rappeler que ces produits si justement renommés, ne se livrent qu'en boîtes et en flacons portant la signature ci-contre.

151, rue Saint-Honoré, 151, A LA PHARMACIE DU LOUVRE et dans toutes les pharmacies.

LE **TAPIOCA DE GROULT J^{NE}**
EST L'OBJET DE NOMBREUSES CONTREFAÇONS, EXIGER LA SIGNATURE.
Dépôt dans toutes les villes de France.

ÉTABLISSEMENT HORTICOLE VINCENS

Pépiniériste, près de l'évêché, à Cahors (Lot)

prévient ses Clients, propriétaires et amateurs, qu'il a de disponible, un grand et bel assortiment d'arbres fruitiers, d'agrément et d'ornements ; plantes de serre et de pleine terre ; plants pour haies, clôtures, et pour boisés ; arbres et arbustes à fleurs. Graines potagères, fourragères et de fleurs ; le tout 1^{er} choix et à de très-

bonnes conditions. Il se charge, comme par le passé, de toute sorte de tracés et de plantations.

Il a à la disposition de ses Clients, un tailleur d'arbres, professant les nouveaux systèmes et déjà avantageusement connu dans le pays, (Il sera expédié franco des catalogues à ceux qui en feront la demande.

En vente chez tous les libraires du département :

DES

Chemins de fer vicinaux

dans le département du Lot

Par A. CALMELS

Prix : 25 centimes

A VENDRE

d'occasion une Voiture à quatre roues fermée pour l'hiver et se décapotant en été, à un Cheval, Voitures neuves, Harnais fins, et ordinaires, et tout ce qui dépend de la Carrosserie, solidité et bien fini, le tout à de bas prix. S'adresser à M. ESCUDIE, galerie de Fontenille, à Cahors.

A LOUER

UN GRAND APPARTEMENT

au 1^{er} étage, situé rue Portail-au-Vent, avec écurie et remise.

S'adresser à M. Moncoutier, limonadier, café Bousquet, qui en est le propriétaire. Prix modérés.

Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

VIN DE QUINUM D'ALFRED LABARRAQUE

Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement des forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites.

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

POUDRE DE ROGÉ

Purgatif aussi sur qu'agréable

Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette Poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

PERLES D'ETHER DU D^r CLERTAN

Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

PASTILLES ET POUDRE DU D^r BELLOC

L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives ; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins.

PILULES DE VALLET

Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins.

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES :

Cahors, Vinel ; Figeac, Puel ; Gourdon, Cabanès ; Souillac, Plancassagne.

Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.

Quincaillerie BARBARY, à Luzech.

Le sieur BARBARY, quincaillier, à Luzech (Lot), a l'honneur de prévenir le public, que depuis le 1^{er} décembre courant, les marchandises composant son grand assortiment, sont vendues par lui, au comptant 5 p. 0/0 de remise sur ses prix, déjà connus comme réduits sur tous autres marchands des mêmes articles.